**Argumentaire pour une révision de l’évaluation ex-ante dédiée aux instruments financiers sur le volet transition énergétique et écologique – janvier 2021**

En janvier 2021, l’évaluation ex-ante dédiée aux instruments financiers sur le volet transition énergétique et écologique concluait sur le solaire à un niveau de couverture des besoins, satisfait par l’offre régionale. Les projets étaient alors peu nombreux et un manque de connaissance en ingénierie restait à combler dans le domaine.

Depuis, le contexte du solaire a changé. Cette filière a été impactée par la guerre en Ukraine et la tendance à l’électrification du mix énergétique. Et plus récemment, le cadre règlementaire conduit à une forte accélération des projets.

**Accélérer le chemin vers l’indépendance énergétique :**

La guerre menée par la Russie contre l’Ukraine a mis en lumière les fragilités du système énergétique européen, reposant en grande partie sur l’importation de gaz et de pétrole en provenance de Russie. Face à ce contexte inédit, l’Union européenne a adopté un plan d’action RePowerEU, pour accélérer la voie vers l’indépendance énergétique.

Les objectifs de ce plan sont ambitieux. Il convient de diversifier fortement le mix énergétique, au détriment de l’ensemble des énergies fossiles, gaz naturel compris. Ainsi il s’agit d’augmenter la production d’énergies renouvelables de 80 GW par rapport aux objectifs initiaux. Le solaire reste un potentiel important à développer.

**Décarboner le mix énergétique :**

Lancé en 2019, le pacte vert pour l'Europe engage les États vers la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre et la neutralité carbone d’ici 2050. La décarbonation du système énergétique conduit à un contexte global d’électrification des usages. Le solaire photovoltaïque qui produit de l’électricité s’avère utile à ces nouveaux usages.

**Déploiement massif des installations solaires sur les bâtiments et les parkings, du fait de l’évolution réglementaire :**

Enfin, les installations solaires vont être fortement accélérées par la réglementation et la loi d’accélération des énergies renouvelables, du 10 mars 2023. Déjà depuis juillet 2023, une obligation d’intégrer du solaire ou un système de végétalisation s’applique aux constructions neuves et rénovations lourdes des bâtiments à usage commercial, industriel, artisanal ou entrepôts dès 500 m² de surface d’emprise au sol. Sont également concernés, les parkings de stationnements neufs. Très vite, dès 2025 puis 2028, les autres bâtiments (hors logements) neufs ou existants et les parcs de stationnement existants seront également dans l’obligation d’intégrer des énergies renouvelables ou des systèmes de végétalisation.

Cette nouvelle donne réglementaire va considérablement accélérer le rythme et le volume des installations solaires en France et plus particulièrement en Hauts-de-France au regard des surfaces de toitures et de parkings concernées.

En revanche, si le potentiel à solariser est important en Hauts-de-France, les investissements solaires y sont moins performants du fait du déficit de rayonnement solaire.

En conclusion, depuis la réalisation de l’évaluation ex-ante, le marché du solaire a changé. Il se heurte à deux nouvelles difficultés, tant quantitative que qualitative :

* les besoins d’investissement deviennent très importants de l’ordre de 3 fois plus en quelques années,
* un nouveau modèle économique est à éprouver face aux maîtres d’ouvrage de bâtiment et de parcs de stationnement qui n’auront pas les capacités d’investissement et qui devront recourir à des tiers-investisseurs.

Dans ce contexte, aujourd’hui, une défaillance de marché peut être constatée sur le solaire. En effet, la définition d’une défaillance du marché repose sur un concept économique qui désigne une situation dans laquelle le fonctionnement normal du marché échoue à produire un équilibre économique, ou à allouer de façon optimale des ressources économiques.

Aussi, nous proposons de réviser dans ce sens l’évaluation ex-ante afin d’être en mesure de pouvoir mobiliser l’instrument financier sur ces projets.